

SYNDICAT DE GESTION DES BIENS INDIVIS

LES SOUHESMES - VADELAINCOURT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 20 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de la Mairie des Souhesmes, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Delphine DELANDRE.

Etaient présents : Mme Delphine DELANDRE - M. Gérard BUYS - Mme Muriel DROUARD - M. Christophe FLOQUET - M. David HOFFMANN - M. Cédric STEUNOU (arrivé à 20h10) – M. Jérôme GOEURIOT – Mme Jacqueline CHAMPENOIS

Absent(s) excusé(s) :

Un scrutin a eu lieu, Mme Muriel DROUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre en exercice	:	7	Date de convocation	:	04/03/2025
Nombre de présents	:	7	Date d'affichage CR	:	21/03/2025
Nombre de votants	:	7			

2025-01	Adoption du compte financier unique 2024
2025-02	Affectation du résultat
2025-03	Budget Primitif 2025
2025-04	Acceptation devis pour nettoyage et traitement toiture et clocher
2025-05	Acceptation devis pour travaux d'électricité

2025 -01 : adoption du compte financier unique 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du syndicat de gestion des biens indivis des Souhesmes - Vadelaincourt ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	6 680,00	6 680,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	2 049,35	2 049,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	4 630,65	4 630,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 110,28	3 110,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	7 740,91	7 740,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	7 740,91	7 740,91

Après en avoir délibéré,

Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

↳ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du syndicat de gestion des biens indivis des Souhesmes - Vadelaincourt

↳ Donne pouvoir à Madame la présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2025-02 : Affectation du résultat

Ayant constaté que le Compte Administratif présentait les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, **DECIDENT**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CUMULE	RAR 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST						
FONCT	3 110.26€		4 630.65€	7 740.91€		7 740.91€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	7 740.91€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	7 740.91€

2025-03 : Vote du Budget Primitif 2025

La Présidente présente aux membres du Comité Syndical le Budget Primitif 2025 comme ci-dessous :

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23 740.91€	23 740.91€	0.00€	0.00€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE, le Budget Primitif 2025 proposé par Mme la Présidente.

2025-04 : Acceptation devis pour nettoyage et traitement toiture et clocher

La Présidente présente aux membres du Comité Syndical les diverses propositions reçues pour le nettoyage et le traitement de la toiture et du clocher de l'église de Souhesmes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise PALAZZO pour un montant TTC de 13 020.07 €.

Il autorise Mme la Présidente à signer le devis ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2025-05 : Acceptation devis pour travaux d'électricité

La Présidente présente aux membres du Comité Syndical les diverses propositions reçues pour la fourniture et pose de luminaire à l'église de Souhesmes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise L2'ELEC pour un montant TTC de 1 074.29 €.

Il autorise Mme la Présidente à signer le devis ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2025-01	Adoption du compte financier unique 2024
2025-02	Affectation du résultat
2025-03	Budget Primitif 2025
2025-04	Acceptation devis pour nettoyage et traitement toiture et clocher
2025-05	Acceptation devis pour travaux d'électricité

Delphine DELANDRE	Gérard BUYS	Marie-Rose CATALANO	Muriel DROUARD
Christophe FLOQUET	David HOFFMANN	Cédric STEUNOU	